

qu'il puisse recevoir quelque fonds en il est à la veille
d'être dans la misère la plus affreuse & il vous est impossible
de venir à son secours.

J' prie Monsieur l'Ambassadeur, que vous voudrez
bien prendre sa position. En considération en que vous ne
permettez pas qu'un des vos Administrés dont la conduite
est irréprochable, Génoise à Paris, devienne de tout moyen
d'existence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur
l'Expression de mes sentiments les plus distingués
et me croire votre tout Digne serviteur

L. M. M.

Paris Le 6. Avril 1841.

63

Monsieur L'Ambassadeur

L'Etat d'aujourd'hui dans lequel se trouve le
Carré Demidoff par suite de la suspension de son
traitement, me fait un devoir de vous affirmer, qu'il est
de toute impossibilité qu'il puisse résider à Paris, sans d'autres
ressources que son faible talent.

Il a bien fait du progrès dans le art de donner
L'impression; mais il faut beaucoup de temps pour conduire
ces deux choses ensemble; il a du goût en de la bonne volonté;
Cependant, pour tromperai-je vous disant que les deux
derniers dessins qu'il a exécutés, sont entièrement finis;
il y a beaucoup travaillé; mais, ils ont été corrigés par M^r
Maurin, un de nos dessinateurs les plus habiles, auquel je l'ai
recommandé.

Son pension est trop faible pour suffire à son
besoin; car, il est obligé de donner vingt-cinq francs tout
le mois au peintre chez lequel il étudie d'après nature;
il a donc cru devoir de publier quelques lettres grecques
qu'il a envoyés en Grèce afin de pouvoir augmenter son
bien être, sans être plus à charge à son gouvernement;
mais, il s'écoulera un très long temps avant qu'il